

Sida, santé et développement

Genre et VIH

**APPEL À
PROJETS
2021**

DATE LIMITE
DE RÉCEPTION
DES LETTRES DE
CANDIDATURE
05 MAI 2021

Contexte

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes diffèrent et sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit mais contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida ont aujourd'hui largement conscience de l'impact de ces inégalités sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent encore parfois à tirer, à partir de constats généraux, des déclinaisons pratiques efficaces.

Très souvent, la prise en compte des problématiques de genre se limite à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (PTPE, activités génératrices de revenus...) sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports hommes-femmes. Aussi, il n'est pas rare qu'un tel ciblage se traduise paradoxalement par un renforcement des tâches et des responsabilités qui incombent aux femmes, et donc des inégalités de genre qu'il était censé combattre.

Ainsi, les femmes sont trop souvent considérées comme seules responsables de la prévention, du dépistage et de

la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades. A l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de prise en charge.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, la norme hétérosexuelle entraîne encore souvent le rejet d'autres pratiques sexuelles ou d'autres identités (homosexuelles, bisexuelles, transgenres rencontrant des obstacles différents selon qu'ils/elles sont femmes ou hommes), repoussant davantage les personnes concernées hors des dispositifs de prévention et de soin.

Objectifs

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux, interroger et déconstruire les représentations sur les sexualités et la place de chacun(e), renforcer les capacités et l'autonomie des femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre les IST/VIH/Sida et plus largement permettre une équité dans l'accès aux soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Axe 1 : soutenir des projets favorisant l'innovation dans l'approche « Genre et VIH »

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants utilisant l'approche genre qui expérimentent des méthodologies nouvelles à visée de transformation sociale, et priorisent des thématiques pertinentes mais peu prises en compte par les pays et les autres bailleurs. Ces projets devront de préférence mixer actions et plaidoyer.

Ils pourront notamment :

- concerner **la vie affective et sexuelle des jeunes âgés de 10 à 24 ans**, en particulier les jeunes filles, avec une approche différenciée selon l'âge et le sexe ;
- promouvoir **l'implication et la responsabilisation des hommes** dans la lutte contre le VIH/Sida et leur recours au dépistage et aux soins, sans renforcer leur pouvoir ;
- prendre en compte les **problèmes sanitaires spécifiques** des femmes, des hommes, et des adolescent(e)s vivant avec le VIH, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ;
- prendre en compte les **violences basées sur le genre** comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences, ainsi que de la police, de la justice et de l'environnement communautaire ;
- **intégrer la problématique du VIH dans les actions de planning familial et de santé sexuelle**, et réciproquement, en utilisant une approche genre et en s'adressant de manière différenciée aux femmes et aux hommes, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ;
- renforcer **l'empowerment individuel des femmes (hétérosexuelles ou LBT)** de manière à leur permettre de mieux faire face aux risques et conséquences du VIH. Cet empowerment pourra se faire notamment au travers d'activités visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes accompagnées via un meilleur accès aux offres, institutionnelles et associatives, de formation et d'insertion professionnelle.

Axe 2 : renforcer et capitaliser l'expertise « Genre et VIH » des porteurs de projets

Les initiatives appuyées dans le cadre de cet axe pourront porter notamment sur :

- l'organisation, par des structures très expérimentées, au niveau local, national ou régional, d'ateliers de formation (initiale, continue ou de formateurs et formatrices) sur l'approche genre dans le cadre de la lutte contre le VIH ;
- l'accompagnement personnalisé des associations afin de mieux intégrer l'approche genre dans leurs actions et leur organisation ;

- la réalisation et la diffusion de supports (écrits, audiovisuels,..) capitalisant les modalités d'opérationnalisation et de suivi-évaluation de projets.

Attention : ces demandes de renforcement des capacités des équipes associatives devront se dérouler en plusieurs phases étalées dans le temps et comprendre, entre chaque étape, une mise en pratique des connaissances par les personnes formées et une analyse par les formateurs et formatrices de ces acquis.

Le projet présenté pourra répondre à un axe ou aux deux axes simultanément.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et autres structures à but non lucratif.

Les projets devront être portés par des structures issues des zones géographiques suivantes :

- Départements français d'Outre-Mer: Mayotte, Antilles et Guyane exclusivement ;
- Afrique subsaharienne francophone, soit les pays suivants: Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

Critères de sélection

Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- démontrer son implication dans la lutte contre les IST/VIH/Sida et/ou en santé sexuelle et reproductive depuis au moins trois ans ;
- être une structure apolitique et non religieuse ;
- prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard des ressources humaines disponibles et du budget global de l'année en cours ;
- présenter une démarche de suivi et d'évaluation d'impact du projet, réfléchi et détaillé.

Les associations de petite et moyenne taille seront privilégiées.

Seront retenus les projets présentant une approche globale et concourant à la fois :

- à l'amélioration de la participation conjointe des deux personnes d'un couple à la prise de décision (en matière de sexualité, de prévention et de soins, de dépenses de santé) ;
- à un accès équitable au dépistage et aux soins ;
- à atténuer les discriminations liées au genre : statut défavorable des femmes dans la famille, la communauté et la société (accès aux droits, conditions de vie, charge de travail,...), personnes rejetées en raison de leur orientation sexuelle ;
- à faire évoluer les rôles inégaux des femmes et des hommes, des personnes ne se reconnaissant pas dans les normes de genre, vers plus d'égalité, plus de concertation et un meilleur partage des responsabilités.

Les modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans). Les projets pluriannuels sont fortement encouragés.

Attention : la demande financière devra correspondre à un projet de taille réaliste, et être exprimée en fonction des besoins réels du projet.

L'aide de la Fondation de France ne pourra prendre en compte qu'un seul projet par association demandeuse.

Ne seront pas retenus les projets qui consistent en :

- des campagnes de prévention et de sensibilisation de masse ;
- des demandes de formation ou de bourses individuelles ;
- des conférences et colloques.

Attention :

- les frais de mission et les honoraires pour des consultant(e)s français(e)s ne sont pas éligibles.
- la reconduction sans réelle justification de projets déjà financés ; un projet ne pourra pas être renouvelé au-delà de deux fois.
- la Fondation de France n'accordera pas de subventions supérieures à 10 000 € pour les structures déposant un projet pour la première fois.
- la totalité du projet : la recherche de cofinancements externes (hors fonds propres) étant exigée comme gage de pérennité.

Comment répondre ?

1/ Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature à adresser le **5 mai 2021** au plus tard au siège de la Fondation de France, 40 avenue Hoche, 75008 Paris. Cette lettre-type est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org, rubrique « International / Lutte contre le sida », ou peut-être demandée par e-mail (sida@fdf.org). Les demandeurs seront informés par courrier des résultats.

2/ Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes, il devra nous parvenir début **septembre 2021**.

3/ Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire en **décembre 2021**. La décision sera communiquée par courrier postal.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, accorder un appui méthodologique m+. Il se traduit par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Comme la subvention, cette aide est soumise à l'avis du comité d'experts. Il s'agit de mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent qui peut intervenir dans toutes les phases du projet : structuration, pilotage, partenariats, évaluation,...

L'aide est estimée en « jours-consultant ». Le curriculum vitae du professionnel pressenti par le porteur de projet doit être approuvé par la Fondation de France pour confirmer son financement.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site www.fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par 

→ Pour en savoir plus

S'adresser à chaque responsable de programme.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
   

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 888 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.